Date d'émission 10/02/09
Annule et remplace :

STANHOME International
Direction Technique
3 allée de Grenelle – F-92444 Issy-Les-Moulineaux Cedex
Tel. : (+33) 01.41.08.53.55 – Fax : (+33) 01.41.08.58.40

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

1. IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE.

1.1 Identification de la préparation: **HOME DUO**

Parfums d'ambiance Bouquet Floral
Profumi d'ambiente Bouquet Floreale
Perfumes de ambiente Floral

Référence formules : **Bouquet exotique : S -E_0704440/04**
Tendresse florale : T- E_0704438/04

Code produit : **4875 / 2 x 5 ml**

1.2 Nature de la préparation : Désodorisant d'ambiance : Coffret contenant 1 diffuseur de parfum avec 2 capsules (1 capsule Bouquet exotique – Ref S. et 1 capsule Tendresse florale- Ref T.)

1.3 Identification de la Société distributrice :

STANHOME FRANCE SARL
62, avenue de Iéna
75016 PARIS-France
Tél : 08 21 23 00 24

FDS contact local FRANCE : Nadine ELAIN, nadine.elain@yrnet.com ou
Julien GROLLEAU, julien.grolleau@yrnet.com

1.4 Appel d'urgence :

N° ORFILA : 0145 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Les deux formulations ne contiennent pas de matières dangereuses.

Le parfum "Tendresse florale" contient notamment de l'Eucalyptol.
Une attention particulière est recommandée aux personnes présentant une sensibilité aux substances parfumantes lors de l'utilisation de ce produit.

Utiliser des désodorisants ne dispense pas de suivre de bonnes pratiques d'hygiène

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

- Composants contribuant au danger : Néant

4. PREMIERS SECOURS

- Contact avec les yeux: Rincer abondamment et immédiatement avec de l'eau fraîche et consulter un médecin si nécessaire.
- Contact avec la peau: En cas d'irritation laver abondamment avec de l'eau et du savon. Si nécessaire, consulter un médecin.
- Inhalation: Non concerné
- Ingestion: En cas d'ingestion, ne pas provoquer de vomissements. Consulter un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

La composition de la préparation est déposée auprès des centres Anti-Poisons suivants :

-Hôpital Fernand Widal, 200 rue du Faubourg St Denis. 75475 PARIS Cedex Tel : 0140 05 48 48
-Hôpital Salvator,249 Bld Ste Marguerite. B.P. 51. 13009 MARSEILLE Tel : 04 94 74 00 65
-Hôpital E.Herriot,Place d'Arsonval. 69437 LYON Cedex 03 Tel : 04 94 74 00 65

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Danger spécifique**:** Produit ininflammable et n'entretenant pas la combustion
  Au cœur d'un incendie, le produit peut se décomposer thermiquement en générant la formation d'oxydes d'azote, de soufre ainsi que du gaz carbonique. Moyens d'extinction : Tous types d'extincteurs : mousse, CO2,eau pulvérisée

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Pour les petites quantités (jusqu'à 1 litre),absorber le produit répandu avec un matériau inerte (sable, terre, chiffon).
- Pour les moyennes quantités (jusqu'à 5 litres), absorber le produit répandu avec un matériau inerte (sable, terre,).Prévenir les services locaux de la nature du produit pour procéder à son élimination avec leur accord.
- Pour les grandes quantités procéder à l' élimination du produit par un Centre agréé. . Laver ensuite à l'eau pour éliminer toute de trace de produit glissant.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Manipulation: Pas de précautions particulières.

7.2 Stockage: Conserver hors de la portée des enfants. Conserver le produit dans un endroit frais, à l'abri du gel.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- Précautions individuelles: Eviter le contact avec les yeux et la peau.
  Porter des gants pour toute manipulation de produit concentré et grande quantité.

9. PROPRIETES CHIMIQUES ET PHYSIQUES

Capsule Bouquet exotique – Référence S :

- Aspect : liquide, exempt d'impuretés
- Couleur: rouge
- Odeur: caractéristique, note jasmin, fruitée, Ylang Ylang, vert, poudrée
- Densité à 20°C : 0.8890 – 0.8990
- Indice de réfraction à 20°C : 1.4460 – 1.4560

Capsule Tendresse florale– Référence T :

- Aspect : liquide, exempt d'impuretés
- Couleur: vert
- Odeur: caractéristique, note orange, fruitée, noix de Coco, jasmin, douce
- Densité à 20°C : 0.8980 – 0.9080
- Indice de réfraction à 20°C : 1.4460 – 1.4560

10. STABILITE ET REACTIVITE

- Stabilité: Produit stable dans les conditions normales de stockage et d'emploi.
- Précautions: Respecter les précautions d'emploi indiquées sur le récipient.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Produit irritant pour les yeux et la peau en cas de contact prolongé.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

- Pas d'effets néfastes connus vis à vis de l' environnement

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

- Par l'utilisateur: Mise à la poubelle de l'emballage vide.
  Appliquer les règles locales d'élimination sélective des déchets pour recyclage , en utilisant les containers réservés aux emballages en matière plastique.
- Quantités importantes: Procéder à l'élimination par un Centre agréé de destruction.
  (Stocks non marchands)

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- Règlement transport terrestre: Produit non classé
- Règlement transport maritime: Produit non classé
- Règlement transport aérien : Produit non classé
- Numéro ONU: Non pertinent

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

- Bien que non classé**,** les phrases de précautions suivantes sont libellées sur l'emballage à titre volontaire :

-S2 **Conserver hors de la portée des enfants**
-S46 **En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.**
Ne pas ingérer

Le parfum "Tendresse florale" contient notamment de l'Eucalyptol.
Une attention particulière est recommandée aux personnes présentant une sensibilité aux substances parfumantes lors de l'utilisation de ce produit.
Utiliser des désodorisants ne dispense pas de suivre de bonnes pratiques d'hygiène

Bien lire les instructions d'usage sur le mode d'emploi.

- Directives européennes d'application pour ce produit:

Directive 1999/45/CE du Parlement Européen et du Conseil du 31 mai 1999, relative à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses

Arrêté du 9 novembre 2004 définissant les critères de classification et les conditions d'étiquetage et d'emballage des préparations dangereuses et transposant la directive 1999/45/CE du Parlement européen et du Conseil du 31 mai 1999, concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives à la Classification, à l'Emballage et à l'Etiquetage des préparations dangereuses.

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche complète les notices techniques d' utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.